Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 30 (1942)

Heft: 614

Artikel: Pastorat féminin

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-264481

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Z 1436
Bibliothèque publique et universitaire GENEVE
20 AVR. 1942

J. A.

18 AVRIL 1942 — GENEVE — TRENTIEME ANNÉE — N° 614

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 6.—
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro . . » 0.25
Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
11 cent. le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

Qui oserait dire que la fonction maternelle n'est pas au premier chef une de celles qui devraient donner droit de participer à la souveraineté !

C. BOUGLÉ.

GROUPEMENT SUISSE „LA FEMME ET LA DÉMOCRATIE"

SESSION A BERNE
les 25 et 26 avril 1942

Samedi 25 avril, au „Daheim", Zeughausgasse, 31.

19 heures 15 : Souper en commun (prix : de fr. 1.20 à fr. 1.90).

20 heures précises : **Réunion des déléguées.**

(Les membres des Sociétés adhérentes au Groupement seront les bienvenus à cette séance).

Dimanche 26 avril, 10 h.15 (Local de l'Association évangélique, 39 Zeughausgasse).

Réflexions communes sur la réorganisation des conditions économiques de notre démocratie.

Orateurs : M. Fréd. BERNET (Zurich), Secrétaire général de la Fédération suisse des organisations d'employeurs.

M. Hugo KRAMER (Genève), journaliste.

(Conférences en allemand)

13 heures : Repas en commun au „Kornhauskeller".

14 h. 30 (Local de l'Association évangélique) :

La place de la femme suisse dans une démocratie économique.

Mlle Emilie GOURD (Genève).

Discussion sur ces trois conférences

Première intervention annoncée : Mlle Rosa NEUENSCHWANDER (Berne).

En fin de séance, présentation du film sur l'activité des femmes à la campagne.

Prière instante de s'inscrire pour le repas en commun au Kornhauskeller du dimanche (prix : frs. 2.60, deux coupons de repas), avant le **mercredi 22 avril,** dernier délai, auprès du Secrétariat de la Fédération de Sociétés féminines bernoises, 7, place de la Gare, Berne. Retenir au plus vite les chambres au „Daheim" : prix réduit pour les participantes à la session.

Le Groupement suisse „Femme et Démocratie" est à même de contribuer pour une part aux frais de voyage des déléguées qui en feront la demande. S'adresser à la présidente, Mme GSCHWIND, Gstaltenrain, 25, Riehen près Bâle.

Invitation cordiale et pressante aux membres des Sociétés féminines de Suisse romande.

Pastorat féminin

Le public féministe est venu nombreux à la séance d'avril de l'Association genevoise pour le Suffrage féminin pour entendre Mme Mardelle Bard parler, avec l'autorité et l'éloquence qui lui sont propres, de ses expériences de quatorze ans de pastorat féminin. « Le chemin s'est ouvert... » a-t-elle dit, en rappelant ses débuts, ses années de collège et d'Université, sa première prédication pour laquelle on n'avait pas osé indiquer son nom ! son premier service funèbre auquel la famille du défunt manifestait, sans se douter de sa présence, son étonnement du retard à arriver « du » pasteur ! et tous les petits problèmes d'ordre pratique qui se posaient constamment : petits certes, et importants cependant pour qui veut éviter tout froissement et agir avec tact... Et le chemin s'est ouvert malgré tout, puisque première femme pasteur de l'Eglise nationale de Genève, Mme Bard est maintenant chapelain de l'Hôpital cantonal et seul pasteur responsable de toute une Cité ouvrière, sorte de petite paroisse au sein d'une plus grande. La pratique a vaincu les préjugés, et ce qui semblait extraordinaire autrefois est devenu chose courante et naturelle aujourd'hui. Exemple encourageant !

Laissant de côté les arguments d'ordre théologique, encore élevés avec une respectable sincérité contre le pastorat féminin par ceux qui s'attachent davantage à la lettre qu'à l'esprit de l'Evangile, Mme Bard a repris les diverses objections qui lui furent opposées au début de sa carrière, et contre lesquelles vient s'inscrire toute son activité durant quatorze ans : santé résistante — et quelle est la vocation masculine ou féminine pour laquelle cela n'est pas une nécessité ? et les qualités d'intuition, d'adaptation aux circonstances et aux milieux, souvent si différents dans lesquels un pasteur est appelé, ne sont-elles pas le fait des femmes aussi bien que des hommes ? Influence restreinte, ministère limité aux femmes et aux jeunes filles — et ici l'expérience de Mme Bard prouve au contraire que, parfois, c'est justement parce qu'elle est femme que des hommes préfèrent recourir à ses conseils. Les exemples cités de son activité, aussi bien dans les salles de malades masculins de l'Hôpital cantonal qu'auprès des hommes et des jeunes gens de la Cité ouvrière de Vieusseux, de ses cours d'instruction religieuse à de jeunes garçons sont frappants à cet égard: disons ici à Mme Bard toute notre reconnaissance pour la façon si élevée et si large dont elle conçoit cette dernière tâche, en s'appliquant, de même que l'on développe le sentiment maternel chez les jeunes filles, à éveiller le sentiment paternel chez ces adolescents, et en attirant avec infiniment de tact leur attention sur leur future responsabilité d'homme vis-à-vis de leurs compagnes de travail ou de récréation.

Ministère amputé, a-t-on dit encore — mais cette « amputation » est le fait des Synodes et des Conseils des Eglises, et non pas celui des femmes, et Mme Bard a rendu hommage à l'Eglise nationale de Genève, qui, au contraire de bien d'autres, n'a pas voulu introduire dans le statut de la femme pasteur les restrictions soit d'état-civil (interdiction de mariage), soit de compétences (interdiction de célébrer des mariages ou des baptêmes, de donner la Cène) qu'ont adoptées à son égard d'autres Eglises. A Genève, la seule différence entre elle et ses collègues masculins est qu'elle relève de l'autorité du Consistoire (corps directeur) et non pas des électeurs et électrices de l'Eglise, c'est-à-dire qu'elle est *nommée* à un poste et non pas *élue* à la tête d'une paroisse. Cette restriction, qui n'a été adoptée lors de l'introduction du pastorat féminin que pour ne pas trop demander d'un seul coup, peut se trouver infirmée par la pratique ; mais elle n'en constitue pas moins un obstacle à la vocation de celles qui entreprennent, pour répondre à l'appel de l'Esprit, des études de théologie sans savoir quelles portes pourront ensuite s'ouvrir devant elles. — Autorité insuffisante, a-t-on enfin objecté contre le pastorat féminin. — Mais cette autorité morale et spirituelle qui provient de l'intérieur relève directement de la valeur de la personnalité, et peut aussi bien être le fait de la femme que de l'homme ! Il en est de même pour les différentes formes du ministère qui répondent de façon diverse aux ap-

La protection de la maternité par l'aide aux femmes enceintes

Il est assez curieux de constater que le grand mouvement en faveur de la famille, si fort à la mode en ce moment, n'accorde pas la première place dans ses préoccupations à la protection de la maternité. On parle beaucoup d'augmentation de la natalité, on cherche à restreindre les possibilités de divorce, on préconise de nombreuses mesures tendant à améliorer la situation économique des familles nombreuses (dégrèvements, sursalaire, allocations familiales, etc.) mais on ne paraît pas suffisamment réaliser, dans les divers groupements, qui étudient ces questions, la nécessité primordiale d'une meilleure protection, matérielle et morale, de la maternité. Nous ne sommes pas seule à en avoir été frappée.

Cette protection sera le mieux réalisée, toutes les études faites à ce sujet s'accordent sur ce point, par la création d'une véritable assurance-maternité. Ceci a déjà été, ne l'oublions pas, la conviction de nos devancières: et c'est avec reconnaissance que nous évoquons ici leur souvenir, celui notamment de Mme Pieczynska, dont les efforts pour faire inscrire dans la loi fédérale de 1912 sur l'assurance-maladie des dispositions en faveur des femmes en couches doivent être rappelés chaque fois que cette question revient sur le tapis. Mais trente ans de pratique, s'ils ont prouvé d'une part les effets excellents de cette loi au point de vue social, ont aussi démontré ses points faibles, tels que son caractère facultatif suivant les cantons, qui fait que celles qui auraient le plus grand besoin de bénéficier de ses avantages ne sont justement pas assurées! ou bien le taux trop bas, en regard de la situation économique actuelle, des primes d'allaitement payées, ou encore les charges financières trop lourdes qu'elle impose forcément à certaines caisses mixtes d'assurance, justement parce que les femmes coûtent plus cher que les hommes! C'est à parer à tous ces inconvénients par diverses dispositions que s'est attachée Mme Marg. Gagg-Schwarz dans sa belle étude pour l'Association suisse de politique sociale [1] que nous avons présentée, en son temps à nos lecteurs,[2] mais ceux-ci ne seront pas surpris si, depuis 1939, rien n'a été fait à cet égard ! l'affreuse guerre ne contribuant pas, chez nous en tout cas, à hâter les progrès sociaux qui exigent un effort financier. Hélas !...

S'il faut attendre longtemps encore en Suisse cette assurance-maternité [3] revisée et réadaptée aux nécessités actuelles, faut-il, durant cette période d'expectative, s'asseoir au bord du chemin et se croiser les bras ? Tel n'a pas été, heureusement, l'avis de quelques personnalités zurichoises, et parmi elles de Mme Haemmerli-Schindler, qui est venue récemment à Genève parler, sous les auspices du Cartel genevois H. S. M. et du Centre de Liaison des Sociétés féminines, de cet «Office de consultation pour femmes enceintes» qui rend de si grands services à Zurich. Car si les œuvres sont nombreuses qui s'occupent des femmes en couches et surtout des nouveaux-nés, beaucoup plus rares sont celles qui se préoccupent de la femme *avant* l'accouchement, et qui l'aident à surmonter toutes les difficultés tant morales que matérielles qui pèsent sur elle, surtout si elle appartient à la catégorie de celles qui doivent gagner leur vie.

(La suite en 3me page) E. Gd.

[1] *Ausbau der Mutterschaftversicherung in der Schweiz*, Orell Fussli, Zurich (en allemand seulement).

[2] Voir les numéros 548 et 549 du *Mouvement*.

[3] C'est d'une assurance-maternité *fédérale* qu'il est question ici: serait-il impossible, vu le temps qui s'écoulera avant sa réalisation, de mettre sur pied une assurance-maternité *cantonale*, qui contribuerait en une certaine mesure à lui frayer la voie ? *(Réd.)*.

Une artiste de chez nous : Juliette Matthey de l'Etang

Tenture au Musée de Genève

Cliché Mouvement Féministe

(Voir article en deuxième page)

titudes des pasteurs qu'ils soient hommes ou femmes, les uns remplissant mieux leur mission par la parole, la prédication, le culte public, les autres par la cure d'âme individuelle. Généraliser en ce domaine comme en tant d'autres est une erreur profonde: et d'ailleurs Mme Bard a, avec raison, relevé combien l'aspect du pastorat féminin varie d'un pays à l'autre, d'un canton ou d'une ville à l'autre, d'une Eglise à l'autre, et combien par conséquent, des jugements massifs sont dangereux et faux.

Un échange de vue très nourri a terminé cette intéressante séance, au cours duquel divers aspects du problème furent encore évoqués, des détails et des renseignements donnés sur la situation des femmes pasteurs en d'autres cantons et en d'autres pays. Et l'on ne manqua pas de rappeler comment, dès ses débuts, l'Association pour le Suffrage féminin s'est intéressée à cette question, puisque, non seulement elle a fait campagne en 1928 pour l'introduction du pastorat féminin à Genève, mais qu'encore elle fut l'une des premières à poser le problème chez nous: c'est en effet aussi dans l'une de ses séances mensuelles que, voici plus de vingt-cinq ans de cela, le professeur Fulliquet défendit avec chaleur et éloquence le principe du pastorat féminin, que quelques-unes de ses auditrices, bonnes suffragistes cependant, hésitaient à soutenir... L'« Idée » a tout de même marché !

E. Gd.

Une artiste de chez nous :

Juliette Matthey de l'Etang

Rue des Chaudronniers, Genève, une vieille maison avec porte sculptée, un atelier où l'on voudrait tout voir à la fois, où la diversité des objets s'équilibre en une heureuse harmonie. Et d'emblée, l'impression dominante s'impose d'un art décoratif qui trouve ses moyens d'expression dans les procédés les plus variés, où l'imagination de Mme Matthey se meut avec une égale aisance.

Voici des miniatures : finesse et précision technique, sujets classiques traités dans un esprit moderne de simplification. Et là, ce sont des illustrations charmantes de livres avec page de garde où vous séduit la grâce des animaux bondissant dans les fougères.

Il y a les batiks, dont celui, si décoratif, reproduit ci-contre, et les broderies : celle, entre autres, exécutée par les élèves de l'Ecole ménagère — car Mme Matthey y enseigne à côté de ses classes des Beaux-Arts — d'après les modèles et sous la direction du professeur. Le sujet choisi représente les signes du zodiaque brodés en blanc sur un très fin tissu bis — sujet éternel renouvelé par la fantaisie.

Enfin, nous admirons les grands panneaux décoratifs. Là encore, les procédés varient : le batik, telle la tenture ci-contre qui se trouve au Musée de Genève, ou celle intitulée Vacances *où fleurit un exotisme luxuriant, quoique d'une rigoureuse composition. Evasion vers la vie de plein air, l'épanouissement au soleil. Des maisons, une plage dorée, évasion encore. Evasion, la si belle tenture inachevée, brodée celle-là, où l'on voit une jeune femme au pied d'un arbre, à l'orée d'une forêt. C'est là qu'on peut apprécier mieux encore un talent qui voit dans la perfection technique un moyen et qui jamais ne se laisse dominer par elle. Les tons précieux et chauds des troncs, assourdis vers le haut, s'éclairent graduellement jusqu'au bas, jusqu'aux élégantes ombellifères ailées.*

En quittant Juliette Matthey, nous sentions que cette visite au milieu de tant d'objets d'art si variés avait été, pour nous aussi, une évasion — évasion lumineuse, réconfortante de la sombre réalité.

Pennello.

In memoriam

Mme John Berguer

C'est avec le sentiment de la plus chaude sympathie que nos lecteurs apprendront le deuil cruel qui vient de frapper Mlle Renée Berguer, administratrice de notre journal. Bien que depuis quatre ans, presque jour pour jour, l'état de santé de sa mère laissât toujours moins l'espoir d'une guérison, même partielle, chacun de nous qui a passé par la même douloureuse épreuve sait que le coup de l'irréparable est, malgré tout ce que l'on a pu prévoir, un coup de brutale surprise auquel notre être le plus intime se refuse à croire, et devant lequel nous restons aussi désespérés que si jamais nous n'y avions pensé...

Mme Berguer était une femme d'une amabilité charmante et dont la bonne grâce maternelle réchauffait le cœur de celles qui l'approchaient. Sans être féministe elle-même, elle portait un intérêt très vif à notre journal depuis que sa fille en avait pris en main l'administration, et collabora fréquemment à ses travaux, l'aidant et la secondant dans ces multiples besognes minutieuses et exactes de collationnement de listes, de revision d'adresses, de classements d'abonnés, etc., besognes souvent lassantes quand elles ne sont pas accomplies dans la joie du travail à deux. Et elle sut aussi créer autour de sa fille cette atmosphère de tendresse compréhensive et de chaleur de cœur où il fait si bon se réfugier pour oublier les coups de la vie, et dont l'on sent toujours si cruellement le vide lorsque, après avoir eu le privilège de la connaître, on a l'amertume d'en être privé à tout jamais...

Notre journal dit ici à son administratrice toutes ses pensées d'affection et de sympathie, certain d'être en cela l'interprète de tous ses lecteurs, collaborateurs et amis.

E. Gd.

Mme Schmidt-Stamm

Nous apprenons avec regret le décès à l'âge de 75 ans de Mme Schmidt-Stamm (Zurich), présidente d'honneur de la Société d'Utilité publique des femmes suisses, et qui mérita bien ce titre par une activité de plus de 25 ans pour cette Société féminine, aux destinées de laquelle elle présida comme présidente centrale pendant 7 ans. Ce fut, en effet, à elle qu'échut la tâche lourde et difficile de succéder à Mlle Trussel à la tête de cette vaste Association, à l'activité à la fois pratique et patriotique, et son jugement sûr, son amabilité, sa bonté de cœur en avaient fait une personnalité à laquelle de nombreux milieux féminins doivent beaucoup de reconnaissance.

M. F.

Un singulier arrêté

Munis ou non de pleins pouvoirs, nos gouvernements cantonaux édictent à tour de rôle des arrêtés et des décrets dont le moins que l'on puisse dire est que leur inspiration d'ordre autoritaire aurait gagné à être démocratiquement soumise à une libre discussion. Tel est le cas, notamment, de l'arrêté que vient de prendre le Conseil d'Etat du canton de Genève concernant « la recherche et l'hospitalisation par contrainte des vénériens asociaux ».

Car, et tout d'abord, pourquoi s'attaquer à ces sujets précisément quand, à Genève et grâce à l'emploi de nouvelles méthodes thérapeutiques, les maladies vénériennes sont en régression marquée ? Il suffit de consulter, pour s'en convaincre des rapports aussi facilement accessibles au grand public que celui de la Croix-Rouge genevoise ou de l'Assistance publique ; les deux dispensaires antivénériens n'ont vu en 1940 aucune syphillis primaire et le Service dermatologique n'en a rencontré que 3! Même donc, si le dit arrêté préconisait des méthodes applicables et approuvables, il ne pourrait éviter d'arriver comme grêle après vendange; ce qui, certainement, enlève un grand poids à son autorité.

Mais, de plus, les dispositions qu'il instaure, sont, même aux yeux de profanes, si singulières qu'il est impossible de ne pas émettre de doutes sur leur efficacité. En effet, *qui* son article 2 charge-t-il de signaler des vénériens pour les obliger à se faire soigner ? non seulement des médecins ou des directeurs d'hospices, mais — et nous citons textuellement — *des maitres d'hôtels et des logeurs* ! Comment, et en vertu de quelle intuition devineresse, ceux-ci pourront-ils déterminer que tels ou tels de leurs clients sont atteints de ces maladies ? alors que ce diagnostic exige, non seulement des connaissances médicales approfondies, mais encore des épreuves de laboratoires ? Disons-le franchement: cette disposition serait ridicule si elle n'était pas dangereuse: dangereuse parce qu'elle prête à des dénonciations, à des calomnies, et peut être trop facilement employée au service de vengeances personnelles. L'on peut en dire autant de l'article 5 du même arrêté, qui charge la police « de rechercher les malades » : comment s'y prendront ces braves agents pour déterminer que celui-ci est vénérien et que celui-là ne l'est pas ? et ces conduites forcées à l'hôpital dont l'arrêté leur donne la compétence ne risqueront-elles pas d'être arbitraires et par cela même redoutables ? Et l'article 4, qui admet la dénonciation, il est vrai, en la baptisant euphémiquement du verbe « signaler » ! constitue une disposition trop grave pour que des protestations ne s'élèvent pas immédiatement.

Enfin, si l'on ne peut donc que repousser énergiquement les différentes mesures de cet arrêté, il faut d'autre part encore regretter très vivement ses lacunes: rien en effet n'y est prévu de ces mesures d'ordre social, qui se sont révélées si efficaces dans de nombreuses villes de France, et plus près de nous à Lausance, grâce au concours d'assistantes sociales spécialisées, chargées, elles, de rechercher les malades, et de les amener à entreprendre ou à continuer leurs traitement. Il y a des années que le Cartel d'Hygiène sociale et morale demande l'institution à Genève d'un poste de ce genre : ce n'est pas cet arrêté d'inspiration policière et tracassière, qui va rapprocher la date de sa création !

Nous croyons cependant savoir qu'il a soulevé une vive désapprobation dans certains milieux médicaux et juridiques, ces derniers faisant valoir qu'il porte atteinte à la liberté individuelle garantie par la Constitution cantonale. Le Cartel genevois H. S. M. a, lui aussi, protesté auprès du Conseil d'Etat: puissent ces efforts être soutenus par l'opinion publique, trop souvent indifférente à l'égard des questions de cet ordre, dont l'importance est pourtant si grande, aussi bien au point de vue de la morale publique qu'à celui des garanties de nos libertés.

M. F.

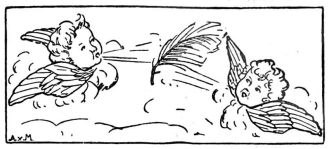

De-ci, de-là

Des femmes alpinistes...

Le Club alpin allemand a admis pour la première fois des femmes à passer les examens de guides de montagne. Toutes celles qui se sont présentées ont brillamment subi les épreuves qui leur étaient imposées, et pourront donc désormais fonctionner comme guides.

... aux aviatrices

L'aviatrice américaine Arlène Davis vient d'obtenir le brevet de pilote 4 M, qui jusqu'à présent n'avait encore été attribué à aucune femme. Ce brevet lui donne le droit de piloter partout tous les modèles d'avion existant, à l'exception du fameux Clipper de l'Océan.

Mise au point.

Mlle V. de Goumois, à qui nous devons les deux très intéressants articles sur la vente à tempérament publiés dans nos deux derniers numéros nous prie de dire, en réponse à une correspondance reçue, que « si son premier exemple évalue a 90 fr. 25 par an les intérêts d'un solde débiteur de 310 fr. 80, il doit être bien entendu qu'il s'agit là, non seulement des intérêts purs et simples, mais encore de ceux qui sont en retard depuis 1937, date de l'achat à tempérament d'un mobilier ».

A l'Ecole d'interprètes de l'Université de Genève.

Une intéressante statistique que nous avons sous les yeux nous montre combien forte a été, durant le semestre d'hiver 1941-1942, la participation féminine à cette Ecole, dont nous avons annoncé l'ouverture l'été dernier. En effet, sur 29 élèves réguliers, de nationalité suisse, 24 ont été des femmes, et sur 56 élèves libres suisses on compte 44 femmes, ce qui donne, pour les élèves de notre pays, un chiffre de 68 femmes sur un total de 85 élèves. La même proportion se retrouve à peu près en ce qui concerne l'élément étranger: 45 élèves femmes pour un total de 66 élèves.

En ce qui concerne la répartition par cantons de cet élément féminin, c'est Genève qui a fourni la plus forte part, ce qui est bien naturel: 9 élèves régulières sur 10, et 22 élèves libres sur 24. Vaud, Bâle, Berne, Neuchâtel viennent ensuite. Chez les étrangers, c'est l'élément germanique qui domine de beaucoup.

Publications reçues

Noëlle Roger : *Larmes d'enfant*. Nouvelle édition. Victor Attinger, Neuchâtel-Paris. 1 vol. broché: fr. 3.50 ; relié: fr. 6.50.

Retrouver un livre ancien et le relire avec le même plaisir après quelque trente ans, sans éprouver aucune déception, est une joie bien rare. Aussi remercions-nous Mme Noëlle Roger de nous l'avoir donnée en rééditant une œuvre de sa vingtième année: *Larmes d'enfant*.

Pour les jeunes femmes de cette génération, rappelons brièvement l'histoire du petit Richard, tendrement choyé par sa mère et qui reste inconsolable de la mort prématurée de celle-ci. Il a huit ans. Il connaît mal son père, absorbé par des soucis d'affaires. Pour des raison de santé, la chère maman a quitté Tunis où ils habitaient et cette séparation a brouillé les souvenirs de l'enfant. Lorsqu'il rejoint son père à Paris, le sévère visage qui l'accueillle glace son élan de tendresse. M. Coulon aime son fils, mais à sa manière, froide et lointaine. Il veut l'élever sévèrement « afin d'en faire un homme libre et fort... qui n'empoisonne pas son bonheur ni celui des autres ». Pourtant toute la force d'âme du petit garçon lui vient de sa mère dont le cœur battait au même rythme que le sien. Elle disciplinait son caractère violent à force d'amour. C'est là, semble-t-il, l'erreur pédagogique fondamentale que l'auteur veut mettre en lumière.

L'approche de ce père morose, fermé à toute expansion, n'apporte au petit orphelin qu'une insurmontable crainte. Il puise son courage, son fervent désir d'être « sage » dans le souvenir de sa Chérie qui, pressentant le cruel avenir, lui fit promettre d'aimer son père. Il a difficilement accepté l'idée de la mort et de l'inéluctable séparation: le corps reposant en terre, mais l'âme immortelle demeurant dans la Lumière, dans le grand mystère qu'on nomme le Ciel! Sa maman l'attend là-haut ! Cette idée le possède. Et lorsqu'il souffre, se débattant contre les terribles atteinte de la diphtérie — contractée, peut-être volontairement, en approchant les enfants contaminés de la concierge — il ne pense qu'à la merveilleuse réunion... Il ne se défend pas... *Maman* ! C'est son dernier mot.

Une intense mélancolie se dégage de ce joli livre dont certains détails nous reportent à l'époque de notre propre jeunesse, où les petits garçons, comme les fillettes, portaient les cheveux longs ! Mais c'est une émotion sans amertume, que rachètent les réparties charmantes du petit Richard ainsi qu'une psychologie vraie dans tous les temps. Nous y trouvons en germe les qualités de l'écrivain d'à présent. C'est un livre de promesses. Et celles-ci — on le sait trop bien pour que nous insistions — furent largement réalisées.

R. G.

Elisabeth Berend : *Das goldene Land*. « Vita Nova » Verlag, Luzern 1942.

Ce petit volume bleu qui sort tout frais avec les œufs de Pâques, ce sont des souvenirs d'enfance, sans doute quelque peu romancés. Ils forment la trame de dix-sept chapitres aux titres aussi variés qu'attrayants pour qui sait aimer les petits et les comprendre.

Livre au but éducatif évidemment, mais qui n'a jamais figure de prêche; peut-être est-il, à notre goût de Latins, un tantinet sentimental; il rachète largement ce tort (si c'en est un) par de l'humour, par une imagination pleine d'inventions charmantes sous lesquelles la morale se glisse sans provoquer l'ennui.

Amour de la patrie, de la famille, de tout ce qui est bon, noble, généreux, voilà ce qui est inculqué au jeune lecteur suisse à travers les péripéties d'une année d'existence, qui constituent le plus riche chantier d'apprentissage de la vie pour un frère et une sœur, inséparables amis.

Rien d'extraordinaire dans tout cela: c'est très vivant, très réel, poétisé par l'esprit qui l'anime, et ce qu'il faut y admirer surtout, c'est à la fois le naturel et l'habileté avec quoi sont amenées toutes les situations en vue d'éclairer tels cas de conscience, d'exposer — non pas toujours de résoudre — tels problèmes humains. Si l'auteur est dans l'enseignement — ce que nous ignorons — on ne peut que féliciter ses élèves d'avoir en elle un guide aussi clairvoyant.

M.-L. P.

Dr. Winkelmann : *Une pierre d'angle de notre édifice social*. 1 fort volume. Imprimerie Kundig, Genève.

Avez-vous perdu toute confiance en l'humanité ? Croyez-vous les hommes voués éternellement aux luttes meurtrières et les femmes incapables d'améliorer la situation ? Alors, lisez ce livre ?

Vous y verrez comment, dès l'automne 1914, la « Société des Femmes Zurichoises pour Restaurants sans alcool », la « Ligue Suisse des Femmes Abstinentes », et d'autres groupements antialcooliques, fondèrent la Ligue pour le « Bien du Soldat ». Cette ligue, dotée par une bienfaitrice d'un capital de 2000 fr., chargea Mlle Spiller, sa directrice, d'installer pour la troupe, des foyers sans alcool, partout où la chose serait nécessaire. Mlle Spiller s'assura promptement l'appui de hautes personnalités militaires et se mit à l'ouvrage. Elle-même et ses collaboratrices devaient être un peu fées, car, à leur coup de baguette, des foyers confortables surgissaient dans les lieux les plus isolés, les plus démunis; un hangar, une porcherie ou un poulailler se transformait en un local accueillant, pourvu de meubles et de vaisselle, fourni de nourritures appétissantes, de papier à lettres, de livres, de journaux, fleuri par les soins d'une mère de famille entendue et souriante.

Et l'œuvre se développa si bien qu'en 1918, elle avait installé près de 1000 foyers ! Après la guerre, la Ligue se trouvait à la tête d'un person-